

Règlement Championnat Trec des Vosges

Les objectifs

DU TREC :

Dans un esprit de convivialité :

- * Faire progresser le cavalier dans sa pratique de l'équitation d'extérieur afin d'améliorer les conditions de sécurité dans lesquelles il évolue
- * Améliorer le dressage du cheval en simulant des situations rencontrées en randonnée

DU CHAMPIONNAT Vosges:

- * Provoquer à travers les différentes compétitions, l'échange de compétences et le désir d'évoluer dans sa pratique de l'équitation d'extérieur vers plus de sécurité, et d'indépendance.

Le classement

Le championnat des Vosges comporte 4 classements :

- Club Individuel
- Club Équipe
- Club Elite
- Club Elite Équipe

Il ne concerne que les compétitions se déroulant dans les Vosges.

- Ramonchamp
- Padoux
- Sainte Barbe
- Monthureux sur Saône
- Suriauville ?

Les concurrents de chaque catégorie marqueront des points pour le championnat, à chaque épreuve, en fonction de leur classement.

En individuel : à chaque épreuve, le premier marque 15 points, le second 14, le troisième 13 etc... jusqu'au quinzième qui marquera 1 point.

Par équipe : La première 5 points, la seconde 4 points, la troisième 3 points...

Le classement du Championnat des Vosges se fera sur les **3 meilleurs résultats** obtenus, lors des différentes épreuves, dont la finale ou les points comptent double.

Pour participer aux compétitions, le concurrent devra être titulaire d'une licence FFE. Pour être classé dans le championnat des Vosges, sa licence devra avoir été demandée par un organisme (association ou club) des Vosges, ou être domicilié dans les Vosges.

Pour les engagements en équipe, l'équipe devra déposer un nom en début de championnat et ne plus en changer.

Au moins **deux mêmes cavaliers de chaque équipe** devront participer aux trois TREC obligatoire pour le classement.

Les cavaliers qui concourent en individuels et en équipe doivent s'inscrire sous SIF et pas d'engagement sous X.

Pour être classé au championnat des Vosges, par équipe ou en individuel il faut au minimum participer à 3 épreuves.

Règlementation des épreuves

Les épreuves sont organisées en respectant la réglementation fédérale.

L'évaluation des points se fera à partir des directives du règlement national TREC.

Un cavalier engagé en individuel ne peut participer en équipe sous peine d'élimination de l'équipe.

Les résultats

Les résultats de chaque épreuve devront être transmis dans les 8 jours à :

Franck BEFFEYTE

680 rue de la Brasserie

88200 Dommartin les Remiremont

Tél: 06 77 76 04 27

Mail : licorne88.dommartin@laposte.net

Pour tous renseignements complémentaires vous pouvez contacter les membres de la commission TREC du CDTE Vosges :

Franck Beffeyte, Philippe Fringant, Alain Delautier, Bernard Morance